



## DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

### **2024 DAE 11 - Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (950 500 euros) en faveur de l'économie circulaire**

#### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris bénéficie d'un dynamisme exceptionnel en matière de création d'entreprises. Depuis plus de 10 ans, la Ville de Paris s'est efforcée de mettre en place un écosystème favorable à la création d'activité, à l'émergence d'innovations, au changement d'échelle des projets économiques porteurs. Elle a notamment souhaité concentrer ses efforts et sa politique d'accompagnement vers les entrepreneuses et entrepreneurs de la transition écologique et solidaire, avec pour ambition de faire de Paris la capitale de l'économie sociale, solidaire et durable. Ces porteuses et porteurs de projets constituent un maillon indispensable à l'émergence d'un modèle sociétal soutenable, respectueux des générations futures.

C'est en particulier le cas des acteurs de l'économie circulaire, qui développent des modèles économiques souvent innovants, moins gourmands en ressources et créateurs d'emplois non délocalisables, justifiant le soutien de la Ville. Bon nombre d'entre eux choisissent de conjuguer écologie et justice sociale, et s'engagent en faveur de l'inclusion des publics fragiles, en prenant la forme de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Offrant à leurs salariés des parcours d'insertion vers les métiers engagés de demain, ils maximisent leurs chances d'insertion dans l'emploi tout en participant à la nécessaire transition écologique de l'économie parisienne.

Pourtant, dégageant structurellement des marges faibles, ces acteurs souffrent de la pression foncière à Paris et peinent à trouver des locaux en adéquation avec leurs besoins, tant en termes de typologie que de niveau de loyer. Une fois installés, ils pourront également pâtir du manque de lucrativité au cœur même de leurs modèles pour financer leur développement – professionnalisation de branches historiques ou lancement de nouvelles activités – pourtant indispensable à la croissance de leur impact sociétal.

Convaincus par les vertus de leurs modèles, les Parisiennes et les Parisiens se sont mobilisés en leur faveur à de nombreuses reprises à travers leurs votes au Budget Participatif : à l'échelle de tout Paris, d'abord lors de l'édition 2017 du budget participatif, « Tou's'récup' » et « Refabriquons à Paris, quand le réemploi recrée de l'emploi », ou encore, plus récemment, à travers le projet « Diminuer les déchets, augmenter la récup' » en 2023.

Dans l'optique de mener à bien ces projets soutenus par ses habitants, tout en participant à l'essor des structures de l'économie circulaire et solidaire contribuant à sa transition durable, la Ville de Paris entend financer, à travers cette délibération, neuf projets d'économie circulaire et renforcer son soutien à la construction de deux espaces répondant aux besoins et spécificités de cet écosystème .

**Coup de Main** (Pantin) est une association du réseau Emmaüs, créée en 1995, qui a pour but d'œuvrer à l'insertion des populations en situation d'exclusion. Elle s'est engagée avec le soutien de la Ville de Paris dans la création d'une ressourcerie qui réceptionne, dans son point de collecte de la porte de Montreuil et au sein de ses boutiques parisiennes, plus de 530 tonnes de biens par an, qu'elle revalorise directement sur place ou dans ses ateliers situés à CAP18 (18<sup>e</sup>). La structure compte 40 postes en insertion et a pu accompagner 69 personnes en parcours en 2023. Au début de l'année 2019 et dans le cadre de la construction de l'Arena 2 dans le quartier de la Porte de la Chapelle, Coup de main a dû quitter un local voué à la démolition, et prendre à bail un local, beaucoup plus onéreux, de l'hôtel industriel CAP18, dans le quartier de la Porte d'Aubervilliers. Elle sollicite l'appui de la Ville de Paris pour soutenir le financement de ce loyer.

Sur ce site, dans l'optique de répondre à une forte demande de ses usagers, la ressourcerie entend développer et professionnaliser son activité de réemploi de gros électroménagers (GEM). Elle prévoit le recrutement d'un encadrant technique dédié et de deux salariés en insertion, en 2024, puis de deux supplémentaires, en 2025. Forte de ces nouvelles compétences, elle augmentera sa collecte de GEM de 25% et ses valorisations de 47% pour atteindre plus de 1100 machines vendues à tarifs solidaires par an, dès 2025. Pour amorcer ces activités, elle sollicite une subvention d'investissement de 15 000 euros, sur les 49 000 investis, afin d'acquérir un camion électrique d'occasion pour ses collectes, et afin d'équiper son atelier, ainsi qu'une subvention de fonctionnement pour son amorçage.

Considérant l'intérêt de ces projets au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 47 000 euros au titre de l'exercice 2024 ainsi qu'une subvention d'investissement de 15 000 euros au titre du projet « Re-fabriquons à Paris » lauréat de l'édition 2017 du budget participatif parisien , et de m'autoriser à signer la convention afférente, jointe en annexe.

Lauréate de l'appel à projet « pour la reconquête urbaine de la ZAC Bercy-Charenton » de la SNCF et de la Ville de Paris aux côtés de Yes We Camp et Plateau Urbain, l'association **Coup de Pousses** (12e), première recyclerie du jardin en France, est installée depuis octobre 2021 sur un espace végétalisé de 8 000 m<sup>2</sup> de terrain. Après des activités de préfiguration organisées du printemps 2022 à l'été 2023, autour de la collecte, la valorisation et la redistribution de matériel de jardinage ainsi que l'animation d'actions de sensibilisation, l'association a ouvert « Plant B », son bâtiment de 260 m<sup>2</sup>, entièrement construit en matériaux de seconde main et selon les principes de l'économie circulaire, en septembre 2023. Projet de reconnexion des citoyens à la nature, « Plant B »

accueille une recyclerie des jardiniers urbains, une grainothèque, une bibliothèque sur le thème de la nature et une programmation d'ateliers de sensibilisation à destination des citoyens et des entreprises. L'association compte actuellement deux salariées et deux services civiques et prévoit le recrutement d'une personne supplémentaire en 2024. En 2023, elle a collecté cinq tonnes d'articles de jardins revalorisés à 95% et sensibilisé plus de 2000 personnes au sein de la recyclerie et lors des 25 ateliers de sensibilisation qu'elle a pu animer.

L'association n'a pas pu achever la construction et l'équipement de son bâtiment comme prévu en 2023. Une partie de la recyclerie n'a pas pu être couverte d'une toiture et l'intérieur du bâtiment manque de raccordements électriques et plomberie et ne dispose pas des équipements de manutention et de traçabilité indispensables à l'activité. Dans ce cadre, l'association sollicite à nouveau une subvention de la Ville à hauteur de 30 000 euros - sur un projet s'élevant à 259 000 euros - en complément du financement équivalent octroyé en 2023 par la Ville, afin de terminer son installation et offrir des conditions optimales de travail à ses équipes salariées et bénévoles.

Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association la convention jointe en annexe, qui prévoit de lui attribuer une subvention d'investissement de 30 000 euros, au titre du projet « Tou's'Récup » lauréat de l'édition 2017 du budget participatif parisien .

Créée en 1984, la **Fédération Envie** a pour mission d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi dans des parcours d'insertion inscrits dans l'économie circulaire. En collectant et reconditionnant des appareils électroménagers abandonnés par leurs propriétaires, ou en démantelant ces appareils pour en extraire des pièces détachées ou des fractions de matières recyclables, les entreprises du réseau Envie participent à la limitation des déchets, et contribuent à faire changer les modes de consommation. Ce sont aujourd'hui 3700 salariés au niveau national, dont 2800 salariés en insertion, qui appartiennent au réseau. Installée depuis 2021 au sein d'Envie le Labo, bâtiment entièrement construit, en partenariat avec Paris Habitat et la Ville de Paris, selon les principes de l'économie circulaire et situé au 10 rue Julien Lacroix (20<sup>e</sup>), la Fédération y héberge la majorité des 28 salariés de son siège, propose un programme de sensibilisation aux enjeux de l'économie circulaire ouverte au grand public, ainsi qu'une boutique et un service de réparation de petit et gros électroménagers rattaché à l'une de ses entreprises d'insertion, Envie Trappes. L'année 2024 marque les 40 ans de la création du réseau. A cette occasion, la Fédération souhaite organiser un évènement au sein d'un lieu emblématique, reflet du sérieux de son engagement sociétal. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, les salons de l'hôtel de Ville pourront être gracieusement mis à disposition de la Fédération, le 5 novembre 2024, pour y célébrer son anniversaire. Ce soutien en nature est valorisé à 2800 € HT selon les tarifs fixés par la délibération 2018 DICOM 9.

**Immobilière 3F (I3F)**, plus grosse filiale du groupe Action Logement et maison mère du groupe 3F, gère un parc de plus de 13 000 logements à Paris, et 1500 locaux commerciaux ou professionnels. Elle mène une opération de transformation et d'extension d'un immeuble de bureaux situé au 105-109 boulevard Mac Donald

(19<sup>e</sup>) avec l'ambition d'y installer, en rez-de-chaussée (95 m<sup>2</sup> sur rue et 138 m<sup>2</sup> en cœur d'ilot) et au niveau -1 (840 m<sup>2</sup>), un tiers-lieu du numérique solidaire et responsable. Cette activité sera co-portée par deux associations parisiennes de l'économie sociale et solidaire : Ecodair, à la fois entreprise adaptée, ESAT et entreprise d'insertion, spécialisée dans le réemploi de matériel informatique et l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap, et Emmaüs Connect, experte dans l'accompagnement aux usages numériques des personnes en situation de précarité. Le projet permettra, tout d'abord, de lutter contre la fracture sociale en permettant l'accompagnement de personnes en situation d'exclusion numérique tout en salariant des travailleurs en situation de handicap. Il contribuera également à la prévention des déchets et à la préservation des ressources naturelles, avec l'hébergement d'activités de réemploi et de reconditionnement de matériel numérique. Enfin, lieu de tables-rondes, d'échanges et de rencontres, il sera ouvert à tous les citoyens et acteurs économiques du Nord-Est parisien et permettra, outre la création de lien social, la sensibilisation des publics aux nécessaires changements de consommation, d'usages et d'entretiens des biens numériques. A terme, cet eco-lieu pourrait accueillir jusqu'à 25 équivalents temps plein, dont une majorité de salariés en situation de handicap.

Afin de permettre l'implantation durable de ce projet au cœur de Paris, i.e. via la fixation d'un montant de loyer inférieur au loyer d'équilibre de son opération, I3F a pu bénéficier d'un soutien de la Ville à ses travaux à hauteur d'un million d'euros, autorisé par le conseil de Paris de novembre 2023. Toutefois, l'avancement des esquisses architecturales, fin 2023-début 2024 ont amené I3F à constater une hausse de la surface du futur local (environ 175 m<sup>2</sup> supplémentaires) et une révision du plan de financement de l'opération sur le lot concerné par la convention Ville, et à demander à la Ville de considérer l'octroi d'une subvention complémentaire.

Considérant l'intérêt public local de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion des publics éloignés de l'emploi, je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant à la convention I3F/Ville de Paris votée dans le cadre de la délibération 2023 DAE 105, joint en annexe, et qui prévoit d'attribuer à I3F une subvention complémentaire de 500 000 euros.

Association loi 1901 créée dès 2016, **La Bricollette** débute ses activités de réemploi solidaire, au cœur des quartiers prioritaires de la Ville, en 2018, en s'appuyant d'abord sur un dispositif mobile. En 2020, sans cesser ses activités hors les murs, elle ouvre « le Poulpe », une ressourcerie de 650 m<sup>2</sup>, située rue d'Oran, au cœur du quartier de la Goutte d'or (18<sup>e</sup>). En 2023, elle y emploie 12 salariés et s'appuie sur une quarantaine de bénévoles pour offrir une seconde vie à plus de 80% des 110 tonnes de biens qu'elle collecte annuellement. Chaque année, ce sont 20 000 usagers qui parcourent ses allées et 5 000 participants à ses ateliers de sensibilisation. Fragilisée par la hausse des prix de l'énergie, la structure a pour projet, en 2024, la réalisation de travaux visant à lui assurer une meilleure maîtrise énergétique mais aussi l'acquisition de divers équipements (matériels informatiques, logistiques et de stockage) pour améliorer les conditions de travail de ses équipes. L'ensemble de ces investissements s'éleva à plus de 19 000 euros.

Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association le convention jointe en annexe, qui prévoit de lui attribuer une subvention d'investissement de 15 500 euros, au titre du projet « Re-fabriquons à Paris » lauréat de l'édition 2017 du budget participatif parisien .

L'association **Les Augures** (20<sup>e</sup>) est une association créée en 2021 pour accompagner le monde de la culture et ses organisations dans leur transition écologique et sociale. L'association anime depuis 2022 l'Augures Lab Scénogrrrrraphie, un réseau professionnel, collaboratif et prospectif dont les membres sont des institutions culturelles, des particuliers ou des professionnels impliqués dans le secteur, de différents corps de métiers (conception, réalisation, production) et disciplines artistiques (spectacle vivant, arts visuels, etc.), cherchant à œuvrer ensemble et largement à la transition écologique de la culture. Dans la continuité de ce travail, l'Augures Lab Scénogrrrrraphie a développé une plateforme numérique collaborative nommée Écothèque : s'adressant à tous les professionnels du secteur culturel, des métiers de la conception à la production, cet outil vise à apporter des solutions concrètes par le référencement géolocalisé d'actrices et d'acteurs de l'économie circulaire (experts indépendants, scénographes, constructeurs, recycleries, etc.), de projets inspirants liés à des pratiques d'écoproduction d'expositions et de spectacles, de matériaux innovants et alternatifs aux matériaux avérés polluants par leurs usages, et de techniques d'assemblage permettant un démontage et une séparabilité facilitée des composants en vue de leur valorisation. La Ville de Paris a subventionné le développement de l'Ecothèque à la hauteur de 26 000 euros en investissement et 30 000 euros en fonctionnement en 2023. Pour présenter ce nouvel outil aux acteurs culturels, Les Augures souhaite organiser un évènement au sein d'un lieu emblématique. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, un salon de l'hôtel de Ville pourra être gracieusement mis à disposition de l'association « Les Augures » pour le lancement de l'Ecothèque. Ce soutien en nature est valorisé à 2 800 € HT selon les tarifs fixés par la délibération 2018 DICOM 9.

La **RIVP** (Régie Immobilière de la Ville de Paris) est le deuxième bailleur social de la Ville. Elle gère 68 000 logements dont plus de 90 % dans Paris intramuros. Lors de sa séance d'octobre 2019, le Conseil de Paris a voté une subvention de 850 000 €, en faveur de son opération de construction d'un immeuble de logements sociaux prévoyant d'accueillir une activité de ressourcerie au R-1, RDC et R+1, 20 rue Philippe de Girard (10<sup>e</sup>). Suivant le principe de l'intermédiaire transparent, la convention de financement prévoit la répercussion de l'intégralité de ce soutien en rabais de loyer pour les preneurs du local d'activité, sur une durée de 20 ans. « Le Chamôdix », projet qui s'installera dans le local au printemps prochain, est celui d'une ressourcerie généraliste portée par l'association loi 1901 « la ressourcerie du dixième ». Il prévoit de collecter 80 tonnes de biens dès 2024 puis jusqu'à 110 tonnes l'année suivante ainsi que la création de quatre emplois dès cette année et jusqu'à sept à terme. La RIVP ayant revu son plan de financement pour garantir un loyer de 95€/m<sup>2</sup> TTC aux futurs preneurs, elle demande à la Ville un soutien complémentaire de 198 000 € pour assurer le maintien de l'équilibre de son opération.

Considérant l'intérêt public local de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant à la convention RIVP/Ville de Paris votée dans le cadre de la délibération 2019 DAE 229, joint en annexe, et qui prévoit d'attribuer à la RIVP une subvention complémentaire de 198 000 euros, au titre du budget participatif (« Un espace collectif pour donner une seconde vie aux déchets », lauréat 2016, et « Tou's'Récup », lauréat 2017).

**Travail et Vie** (18<sup>e</sup>) est une entreprise d'insertion créée en 1981, qui vise à la réinsertion professionnelle et sociale de personnes temporairement écartées du monde du travail et vivant dans une situation de précarité. Elle gère différentes structures d'insertion dans les secteurs de la blanchisserie, du bâtiment et de l'agriculture urbaine. L'activité bâtiment, qui salarie trois ETP en insertion, a longtemps été « linéaire » pour Travail et Vie, consistant en des chantiers de débarras et de démolition sans valorisation d'une part, et des chantiers de peinture, de petite maçonnerie ou de pose de sol souple d'autre part. En 2020-2021, l'activité bâtiment de l'association a pris un tournant vers l'économie circulaire grâce à son implication sur le chantier de la deuxième phase de réhabilitation de la Maison des Canaux, sous maîtrise d'ouvrage Ville de Paris (Direction du Logement et de l'Habitat). Ce chantier a été l'occasion pour Travail et Vie de développer son expertise sur la déconstruction préservante et la logistique déchets « sept flux », le réemploi et la mise en œuvre de technique de valorisation de matière issue de la réutilisation (construction en pierre sèche, notamment). Ce développement circulaire offre par ailleurs une diversification des parcours d'insertion pour les salariés, et est valorisable dans le secteur du bâtiment en dehors de l'insertion. Ces savoir-faire ont pu être remobilisés sur d'autres chantiers depuis celui des Canaux, comme à la Grande Coco, dans le 20<sup>e</sup>, à la grange de la ferme Montsouris ou à la bagagerie sociale Troubadour, dans le 14<sup>e</sup>. Travail et Vie souhaite aujourd'hui renforcer son implication dans l'économie circulaire du bâtiment, en recrutant dès 2024 deux profils complémentaires : un nouveau chargé de développement commercial, qui aura notamment pour mission d'entretenir des relations avec tout l'écosystème du bâtiment circulaire, nécessaires pour trouver gisements et exutoires de matériaux, et qui permettra au responsable de l'activité bâtiment de mieux assurer le développement de l'activité circulaire et la diffusion interne des bonnes pratiques ; un nouvel encadrant technique spécialisé en économie circulaire du bâtiment et éco-construction, qui pourra assurer, avec les salariés en insertion, les prestations remportées grâce au travail du chargé de développement. L'association sollicite le soutien de la Ville de Paris sur deux ans pour assurer ce développement et réaliser ces deux recrutements, dont la force de travail permettra à terme, dès 2026, de couvrir la charge induite par le développement de plus de chiffre d'affaires. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, je vous propose de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle jointe à la présente délibération et d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 40 000 euros, au titre de l'exercice 2024.

La société par actions simplifiée **Trevo** (3<sup>e</sup>) est agréée entreprise d'insertion par la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS). Elle développe et produit des collections sous la marque de sa créatrice, Sakina M'sa, pionnière de la mode responsable et

circulaire, en co-branding avec les marques donatrices ou en marque blanche pour les marques souhaitant vendre en leur nom propre des vêtements upcyclés. Pour cela, elle embauche des personnes en insertion pour apprendre le métier, émergent, de la déconstruction de vêtements et celui de la confection textile. Dans le cadre de son implantation à la manufacture circulaire Berlier dans le 13<sup>e</sup>, Trevo développe la première brique d'une solution industrielle de traitement des invendus et invendables de la mode, dont la destruction est interdite par la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC). Dans cette perspective, elle prévoit de mettre en place un studio de nouvelle génération, dénommé « Fashion Refactory », pour pouvoir surcycliser des vêtements. Il s'agit non seulement de vêtements de marques de luxe, gisements déjà fréquemment traités aujourd'hui, mais aussi de la fast fashion. Pour cela, la structure vise à professionnaliser tous les maillons de la chaîne de valeur en ayant recours aux nouvelles technologies (Conception Assistée par Ordinateur ; intelligence artificielle). Elle souhaite également tester l'acceptabilité par des partenaires et des consommateurs de vêtements esthétiques et abordables en prix, car combinant délibérément des pièces relevant de niveaux de gamme hétérogènes. Trevo compte ouvrir le studio et les outils à une communauté de designers extérieurs et aux élèves d'écoles de mode ou de design pour pouvoir à terme surcycliser des volumes de vêtements importants. Elle sollicite le soutien de la Ville de Paris pour pouvoir développer son projet de « Fashion Refactory ». Considérant l'intérêt que présente ce projet pour les politiques publiques de la Ville de Paris en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, je vous propose de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe, et d'accorder à l'entreprise une subvention de fonctionnement de 10 000 euros pour l'exercice 2024.

L'association **Une Autre Mode Est Possible** (14<sup>e</sup>) est un collectif artistique de designers, d'entrepreneurs et d'acteurs indépendants engagés en faveur de l'écoconception, de l'économie circulaire et de la cohésion sociale dans le textile. Elle a pour cœur d'action la mode et le design responsable et vise à mettre en valeur d'autres manières de créer, produire, distribuer, consommer, communiquer auprès du grand public. Pour cela, elle mène des actions de sensibilisation aux possibles changements de pratiques dans l'univers du vêtement pour répondre aux objectifs de développement durable définis par l'ONU, notamment à travers le « Festival des autres modes » qu'elle organise depuis 2021. L'objectif du festival est d'inciter le consommateur à passer d'une consommation d'accumulation à une consommation d'usage accessible au plus grand nombre par le partage de bonnes pratiques, le réemploi, la réparation. Ce festival a accueilli 4450 visiteurs en 2023. En 2024, l'association souhaite organiser une nouvelle Semaine des Autres Modes. Elle cible 10 000 visiteurs pour cette édition et création d'un ETP pour son organisation. Les jeunes en particulier des collégiens et des lycéens seront ciblés cette année, le festival s'adressant à tous les publics et permettant d'ouvrir les lieux également à des professionnels et des créateurs curieux de nouvelles initiatives. Elle prévoit également l'ouverture d'un lieu pérenne à Paris 11, « Maison des autres modes », à la fois showroom, bureau, atelier, boutique et lieu d'événements et de rencontres. Son ouverture nécessitera la création de 2.5 ETP en 2024 pour sa gestion. L'association organisera aussi en avril 2024, le Festival des réparations qui sensibilisera le public à la réparation de vêtements qui se déroulera sur plusieurs sites et proposera des ateliers gratuits, des animations ludiques, des démonstrations, un plateau podcast. 2 000 participants sont attendus à cet évènements. Tout au long de l'année 2024, l'association mettra en place des

ateliers de sensibilisation et des rencontres en direction de QPV, associations socio-éducatives, des activités périscolaires et rendra visibles les actions de ses membres auprès du grand public et des professionnels à travers la participation au Salon Impact Who's, ESS à l'école, Festival Remix, Olympiade culturelle. La création de deux ETP en 2024 est prévu à cet effet. Afin de financer ces différentes actions, l'association sollicite le soutien de la Ville de Paris. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, je vous propose de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 45 000 euros, au titre de l'exercice 2024.

En adoptant son Plan Climat Air Énergie et son Plan Économie Circulaire, la Ville de Paris s'est engagée dans une démarche de prévention et de réduction à la source de tous ses déchets d'emballages, notamment plastiques, et dans la promotion de la consigne pour réemploi. Les Berges de Seine étant un territoire particulièrement vulnérable à la pollution plastique, notamment de par sa proximité avec le fleuve, la Ville souhaite soutenir des projets de réduction de la production d'emballages jetables à usage unique sur les berges, grâce à l'adoption d'emballages réemployables. C'est dans cette perspective que l'appel à projets « Paris passe au réemploi sur les Berges de Seine » a été lancé en septembre 2023. Il vise à soutenir le déploiement d'un système mutualisé de contenants réemployables pour boissons et repas à emporter sur les berges de Seine. Le 16 janvier 2024, a eu lieu le comité de sélection de cet appel à projet. Le comité a désigné un lauréat ; le projet retenu devrait permettre, à terme, d'éviter la production de 400 000 emballages à usage unique par an. L'association **AVEJ Vilette Emploi** (19<sup>e</sup>), a pour objet de faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par la mise en œuvre de contrats de travail. Depuis 2022, elle développe des projets d'économie circulaire en faisant appel à du personnel en insertion, notamment pour sa station de lavage pour contenants alimentaires consignés. Afin de pouvoir mettre en place le projet de contenants consignés et mutualisés entre les restaurateurs des Berges de Seine, l'association a identifié deux partenaires : BIBAK, fabricant de bornes de retour pour les contenants sales (bornes connectées, sécurisées et proposant un système de consigne pour réemploi fonctionnant notamment directement avec la carte bancaire), et Fludis, transporteur multimodal décarboné (qui assurera la collecte des contenants sales dans les bornes et la livraison des contenants propres aux restaurateurs par triporteur et via transport fluvial). L'association, de son côté, assurera la mise en location des contenants, le lavage des contenants, la gestion du stock des restaurateurs et la sensibilisation des consommateurs sur le terrain. L'association AVEJ Vilette Emploi sollicite une subvention de la Ville de Paris en 2024 pour équilibrer les coûts, notamment RH, de l'étape de validation des prérequis administratifs, techniques et commerciaux, préalables à la mise en œuvre du projet. A cette fin, l'association mobilisera un coordinateur de projet qui travaillera en collaboration avec les acteurs du groupement et les restaurateurs des Berges de Seine. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer la convention, jointe à la présente délibération, prévoyant d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 50 000 euros au titre de l'exercice budgétaire 2024.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.





**2024 DAE 11 – Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d’investissement (950 500€) en faveur de l’économie circulaire**

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier ses articles 9-1, 10, 10-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1511-2, L1511-3, L2511-1, L2512-1 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d’aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d’intervention pour l’aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d’Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu les règlements (UE) 2023/2831 et 2023/2832 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis

Vu le régime cadre de notification N° SA.103934 relatif aux mesures temporaires en faveur des entreprises affectées par le conflit ukrainien ;

Vu le régime cadre de notification N° SA.105172 (ancien SA.102077) relatif aux aides temporaires destinées à soutenir l’investissement en vue d’une reprise durable ;

Vu le projet de délibération en date du 2024, par lequel Madame la Maire de Paris propose d’accorder des subventions à neuf structures et de l’autoriser à signer une convention ou un avenant avec chacune de ces structures ;

Vu l’avis du Conseil d’arrondissement de Paris Centre en date du ;

Vu l’avis du Conseil d’arrondissement du 10e arrondissement en date du ;

Vu l’avis du Conseil d’arrondissement du 12e arrondissement en date du ;

Vu l’avis du Conseil d’arrondissement du 13e arrondissement en date du ;

Vu l’avis du Conseil d’arrondissement du 18e arrondissement en date du ;

Vu l’avis du Conseil d’arrondissement du 19e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par M. Florentin LETISSIER, au nom de la 1ere Commission ;  
Sur le rapport présenté par Mme Anouch TORANIAN au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants et conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, entre la Ville de Paris et les structures suivantes :

*AVEJ Vilette Emploi* (association)  
*Coup de Main* (association)  
*Coup de Pousses* (association)  
*Immobilière 3F* (société anonyme)  
*La Bricollette* (association)  
*RIVP* (société anonyme)  
*Travail et Vie* (association)  
*Trevo* (société anonyme)  
*Une Autre Mode Est Possible* (association)

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 50 000 euros est attribuée à l'association *AVEJ Vilette Emploi*, domiciliée 211 avenue Jean Jaurès pavillon des maquettes 75019 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 65682 / dossier 2024\_08789) au titre de l'exercice 2024.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 47 000 euros est attribuée à l'association *Coup de Main* domiciliée 31 avenue Edouard Vaillant 93500 Pantin (PARIS SUBVENTIONS n° 49281/ dossiers 2024\_04947 et 2024\_08929) au titre de l'exercice 2024.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 40 000 euros est attribuée à l'association *Travail et Vie* domiciliée au 212 rue saint maur – bâtiment E 75010 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 190503/ dossier 2024\_09473 ) au titre de l'exercice 2024

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à la SA *Trevo* domiciliée au 42 rue Volta 75003 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 182044/ dossier 2024\_08853) au titre de l'exercice 2024.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement de 45 000 euros est attribuée à l'association *Une Autre Mode est Possible (UAMEP)* domiciliée 15 rue Brezin 75014 Paris (Paris Asso n° 194259 / dossier 2024\_05627) au titre de l'exercice 2024.

Article 7 : Une subvention d'investissement de 15 000 euros est attribuée à l'association *Coup de Main* domiciliée 31 avenue Edouard Vaillant 93500 Pantin (PARIS SUBVENTIONS n° 49281/ dossier 2024\_08930) au titre de l'exercice 2024.

Article 8 : Une subvention d'investissement de 30 000 euros est attribuée à l'association *Coup de Pousses* domiciliée 181 avenue daumesnil 75012 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 192640 / dossier 2024\_05523) au titre de l'exercice 2024.

Article 9 : Une subvention d'investissement de 500 000 euros est attribuée à la SA *Immobilière 3F* domiciliée au 159 rue nationale 75013 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 190573/ dossier 2024\_09592) au titre de l'exercice 2024.

Article 10 : Une subvention d'investissement de 15 500 euros est attribuée à l'association *La Bricollette* domiciliée au 4bis rue d'Oran 75018 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 186538/ dossier 2024\_04656) au titre de l'exercice 2024.

Article 11 : Une subvention d'investissement de 198 000 euros est attribuée à la SA *RIVP* domiciliée au 13 avenue de la Porte d'Italie, TSA 61371 75621 Paris cedex 13 (PARIS SUBVENTIONS n° 183555/ dossier 2024\_09292) au titre de l'exercice 2024.

Article 12 : La mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville à titre gracieux est autorisée pour l'association « Les Augures » pour le lancement de l'écothèque, une plateforme numérique pour le développement de l'économie circulaire dans le secteur culturel. Ce soutien en nature est valorisé à 2 800 € HT selon les tarifs fixés par la délibération 2018 DICOM 9.

Article 13 : La mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville est autorisée à titre gracieux pour l'association « Fédération Envie », afin de célébrer l'anniversaire des 40 ans de cette fédération d'acteurs de l'insertion spécialisés dans la valorisation du gros électroménager par le recyclage et le reconditionnement. Ce soutien en nature est valorisé à 2 800 € HT selon les tarifs fixés par la délibération 2018 DICOM 9.

Article 14 : La dépense de fonctionnement correspondante (article 2 à 6) de 192 000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2024, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 15 : La dépense d'investissement correspondante (articles 7 à 11) de 758 500 euros sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2024 et suivants, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.